



FACTURE du 11 juillet 2022

Adresse desservie :
MME STEPHANIE CHAUVEAU
5 RUE DU BOURG JOLY
72200 LE BAILLEUL

Votre référence :
06 941 022 05041002 22310

Votre identifiant Espace personnel :
stephanie.chauveau1@gmail.com

Nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr

06.941.022

Par téléphone :

0969 323 529

(appel non surtaxé)
8h-18h du lundi au vendredi
Urgences 7j/7 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

Votre service Consommateurs Veolia
TSA 30117
37911 TOURS CEDEX 9

SERVICE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL :

En Mairie
2 place de la Mairie
72200 LE BAILLEUL
Tél : 02 43 45 82 78

MME STEPHANIE CHAUVEAU
5 RUE DU BOURG JOLY
72200 LE BAILLEUL
FRANCE

Votre facture simplifiée

Montant prélevé :

comportant :

25,63 € TTC le 26 juillet 2022

Période facturée

70,65 € 01/10/21 - 30/09/22
429,56 € 01/04/21 - 31/03/22
-474,58 €

■ ABONNEMENT
■ Consommation
Dédiction des prélèvements effectués
(voir détail au verso)

Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

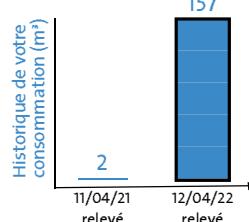
157 m³

Soit 157 000 litres d'eau

Prix TTC au litre : **0,00274 €** soit :
2,74 € au m³ (hors abonnement)

Prochain relevé : **Avril 2023**

Prochaine facture : **Juin 2023**



Information Client

Alerte : votre consommation d'eau a plus que doublé.

Le courrier joint vous permet de savoir ce dont vous pouvez bénéficier.

Votre paiement

Avis de prélèvement automatique

La présente facture sera prélevée sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : CREDIT AGRICOLE
Titulaire du compte : STEPHANIE CHAUVEAU
Numéro de compte (IBAN) : FRXX 179X XXXX XXXX XX42 0XX
Votre référence de prélèvement (RUM) : XX114326294SEPA
Votre référence de créancier (ICS) : FR68ZZZ437614

Date du prélèvement de régularisation Montant
26 juillet 2022 25,63€

Plan de mensualisation

Vos échéances mensuelles seront prélevées sur le compte indiqué :

10/08 2022	12/09 2022	10/10 2022	10/11 2022	12/12 2022	10/01 2023
47,51€	47,51€	47,51€	47,51€	47,51€	47,51€
10/02 2023	10/03 2023	11/04 2023	10/05 2023	Juin 2023	
47,51€	47,51€	47,51€	47,60€	Régularisation	

Montant des mensualités : 47,51 €
Total prélèvement annuel : 475,19 €

sous réserve que les mensualités prévues ne soient pas rejetées par votre établissement bancaire

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant distributeur (€ HT)	Montant autres organismes (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
Distribution de l'eau						
Abonnement (part distributeur)			28,37		5,50	
Abonnement (part collectivité)				15,00	5,50	
Consommation (part distributeur)						
DU 12/04/2021 AU 31/03/2022	40	0,6457	25,83		5,50	
DU 12/04/2021 AU 31/03/2022 > 40 m ³	112	0,7939	88,92		5,50	
DU 01/04/2022 AU 12/04/2022 > 40 m ³	5	0,8779	4,39		5,50	
Consommation (part collectivité)						
DU 12/04/2021 AU 31/03/2022	40	0,5975		23,90	5,50	
DU 12/04/2021 AU 31/03/2022 > 40 m ³	112	0,6181		69,23	5,50	
DU 01/04/2022 AU 12/04/2022 > 40 m ³	5	0,6305		3,15	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	157	0,0099		1,55	5,50	
Total Distribution de l'eau			147,51	112,83		274,67
Collecte et/ou traitement des eaux usées						
Abonnement (part collectivité)				22,63	10,00	
Consommation (part collectivité)						
DU 12/04/2021 AU 31/03/2022	152	0,7100		107,92	10,00	
DU 01/04/2022 AU 12/04/2022	5	0,8400		4,20	10,00	
Total Collecte et/ou traitement des eaux usées				134,75		148,22
Organismes publics						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	157	0,3000		47,10	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	157	0,1600		25,12	10,00	
Total Organismes publics				72,22		77,32

Suite du détail facture sur la page suivante**Glossaire**

- **Eau** : La distribution de l'eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.
- **Eaux Usées** : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.
- **Abonnement** : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.
- **Consommation** : Montant de votre facture en fonction du volume consommé en m³.
- **Agence de l'eau** : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.
- **Part(s) Collectivité(s) (communale, syndicale, ...)** : Montant reversé aux collectivités responsables du service public et destiné à financer les réseaux et installations.
- **Part Distributeur** : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Votre prélèvement automatique**Moyens de paiement** : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

- **Paiement par prélèvement mensuel :**
Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.
- **Paiement par TIPS€PA :**
Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.
Datez et signez votre TIPS€PA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPS€PA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPS€PA daté et signé.
- **Paiement par Carte Bancaire :**
Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.
- **Paiement par prélèvement à l'échéance :**
Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.
- **Paiement par chèque :**
Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPS€PA, puis envoyez-le en y joignant le TIPS€PA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.
- **Pour payer par virement bancaire :**
VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
FR7630047141440003230390407

EPE71606941022050410020000256300



Votre facture détaillée

Quantité	Prix	Montant	Montant	Taux	Total
Total général : 467,31 € HT		147,51	319,80		500,21
Total TVA : 32,90 €					
Montant HT 307,44 € TVA (5,50 %) : 16,91 €					
Montant HT 159,87 € TVA (10,00 %) : 15,99 €					
Situation de votre compte					
Déduction des prélèvements effectués					
				-474,58	
			Montant prélevé :		25,63 €

Il ne sera pas appliquée d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Il ne sera pas appliquée d'escompte. TVA acquittée sur les débits.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume consommé
D10IA065129	15	527	684	12/04/2022	relevé	157	157

